

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
APPEL A PROJETS ABC 2022

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE
ADRESSE DU SIEGE	Mairie, Saint-Germain-de-Calberte
CODE POSTAL	48370
COMMUNE	SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE
N°SIRET DE LA COMMUNE	21480155700015
CODE INSEE DE LA COMMUNE	48155
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	Gérard LAMY
FONCTION	Maire
TELEPHONE	04 66 45 90 06
COURRIEL	mairie@st-germain.net
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	Sabine ROUSSEL
FONCTION	Élue au conseil municipal. Elue référente Parc national des Cévennes
TELEPHONE	06 04 15 50 60
COURRIEL	miel.mus@orange.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
TITRE	ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE
CONTEXTE	<p>Saint-Germain-de-Calberte est une commune cévenole orientée sur le versant méditerranéen. Elle présente un fort gradient altitudinal et un relief très marqué autour de cours d'eau appelés des Gardons.</p> <p>Son territoire est concerné par 2 sites Natura 2000, 4 ZNIEFF et 3 Espaces Naturels Sensibles. Une partie de son territoire se trouve en zone cœur du Parc national des Cévennes qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le restant est en zone d'adhésion. La commune est engagée dans la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et a fait le choix de réduire son éclairage public.</p> <p>Elle présente des milieux variés. Ses paysages sont marqués par la prédominance de la forêt mais aussi par les murs, murets et ouvrages hydrauliques construits depuis des siècles en pierres sèches (sans ciment).</p> <p>La commune a plusieurs actions en cours dans le domaine environnemental dont un PLU en révision, un travail sur l'éclairage public, la restauration et construction de bâtis en pierre sèche. La nouvelle équipe municipale voit dans ce projet l'occasion de disposer de meilleures connaissances sur la biodiversité, de développer le lien avec la population et d'en tenir compte dans ses futurs projets.</p> <p>Consciente de la richesse de son patrimoine naturel mais aussi de sa fragilité, elle est aujourd'hui candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un ABC avec l'appui technique de l'établissement public du Parc national des Cévennes.</p>
	<p>Conformément au règlement administratif de l'appel à manifestation d'intérêt, les principaux objectifs de cet ABC seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● compléter les connaissances sur le patrimoine naturel communal (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) ; ● mieux partager ces connaissances ; ● favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par la population : jeune génération, acteurs sociaux-économiques, élus, équipes techniques ; ● concevoir, via une démarche concertée et pragmatique, un outil d'aide à la décision et un plan d'actions communal en faveur de la biodiversité.
OBJECTIFS	<p>Au travers de cette démarche, la nouvelle équipe municipale souhaite également répondre à des objectifs plus spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● maintenir des milieux ouverts qui se referment avec le recul du pastoralisme - valoriser la biodiversité de ces milieux et le travail des acteurs locaux ; ● améliorer la gestion des obligations légales de débroussaillage (cadre DFCI), sensibiliser la population à un débroussaillage respectueux de la biodiversité (saisonnalité des oiseaux nicheurs...) ; ● permettre une meilleure prise en compte de la microfaune du sol dans les pratiques agricoles et forestières mais aussi dans les jardins ; ● mobiliser les habitants pour une gestion plus écologique des forêts, vergers (majoritairement châtaigneraies), jardins, espaces verts (valoriser les plantes mellifères, espèces auxiliaires...) ; ● sensibiliser au fort enjeu d'érosion des sols (type de flore, surpopulation de sangliers, type de gestion agricole et forestière, disparition des murs en pierre sèche, épisodes cévenols, fortes pentes du territoire communal...);

	<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser aux impacts de la pollution lumineuse et compléter les actions en cours ; • prendre en compte la biodiversité dans le projet de gestion et de réaménagement du village de vacances de Lou Serre de la Can (reprise en régie communale) et en faire un élément d'attractivité; • initier une réflexion sur les impacts du changement climatique (utiliser l'ABC comme outil de comparaison entre des données antérieures à l'ABC, celles de l'ABC et des données futures);
DURÉE DE MISE EN ŒUVRE	36 mois (du 01/09/2022 au 01/09/2025)
COÛT COMPLET PRÉVISIONNEL	21 780 €
MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	20 780 €
AIDE DEMANDÉE	16 624 € soit 80 % des dépenses éligibles
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	3 élus communaux : <ul style="list-style-type: none"> • Sabine ROUSSEL, élue • Chantal HUC, adjointe • Jean-Louis GUITON, élu
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	Parc national des Cévennes

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

Saint-Germain-de-Calberte est une commune cévenole avec une population d'environ 480 habitants (population estivale nettement plus importante), d'une superficie de 3860 ha. Elle est orientée sur le versant méditerranéen et présente un important gradient d'étagement altitudinal : entre 280 m en vallée et jusqu'à 1147 m d'altitude (sommet du Mont Mars). La densité de sa population est de 12 habitants / km². Elle est orientée sur le versant méditerranéen et présente un important gradient d'étagement altitudinal : entre 280 m en vallée et jusqu'à 1147 m d'altitude (sommet du Mont Mars).

Son territoire est concerné par deux sites Natura 2000, 4 ZNIEFF, 3 Espaces Naturels Sensibles. Une partie de se trouve en zone cœur du Parc national des Cévennes qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le restant est en zone d'adhésion.

Le territoire communal à dominante schisteuse est marqué par la présence et la prédominance de constructions traditionnelles sous forme de murs, murets et ouvrages hydrauliques en pierre-sèches. Les propriétaires privés et publics s'organisent pour maintenir la transmission des savoir et savoir-faire associés à cette pratique. Ces aménagements constituent des territoires d'accueil de la biodiversité (flore, insectes, chauve-souris...).

Le pastoralisme est une activité importante pour le territoire dont le cheptel compte environ 1100 têtes (majoritairement ovins puis caprins). La commune souhaite renforcer la valorisation des usages traditionnels de l'espace et du pastoralisme faisant l'objet d'une labellisation au titre de l'UNESCO depuis 2011.

La commune est couverte en très grande partie par le milieu forestier (plus de 90% de bois et taillis) et souhaite maintenir activement ses milieux ouverts, source de biodiversité supplémentaire (espèces de papillons, de criquets, grillons, sauterelles et reptiles dont certaines sont patrimoniales...), essentiellement par le biais du pastoralisme.

La commune possède aussi quelques zones humides (sources, bords de cours d'eau, mares temporaires...) ainsi que des cours d'eau qui la traversent, tout autant de milieux riches en biodiversité à connaître, préserver et valoriser.

La commune est engagée dans la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et a fait le choix de réduire l'éclairage public. Le Plan Local d'Urbanisme est également validé depuis plusieurs années mais des révisions et mises à jour sont possibles.

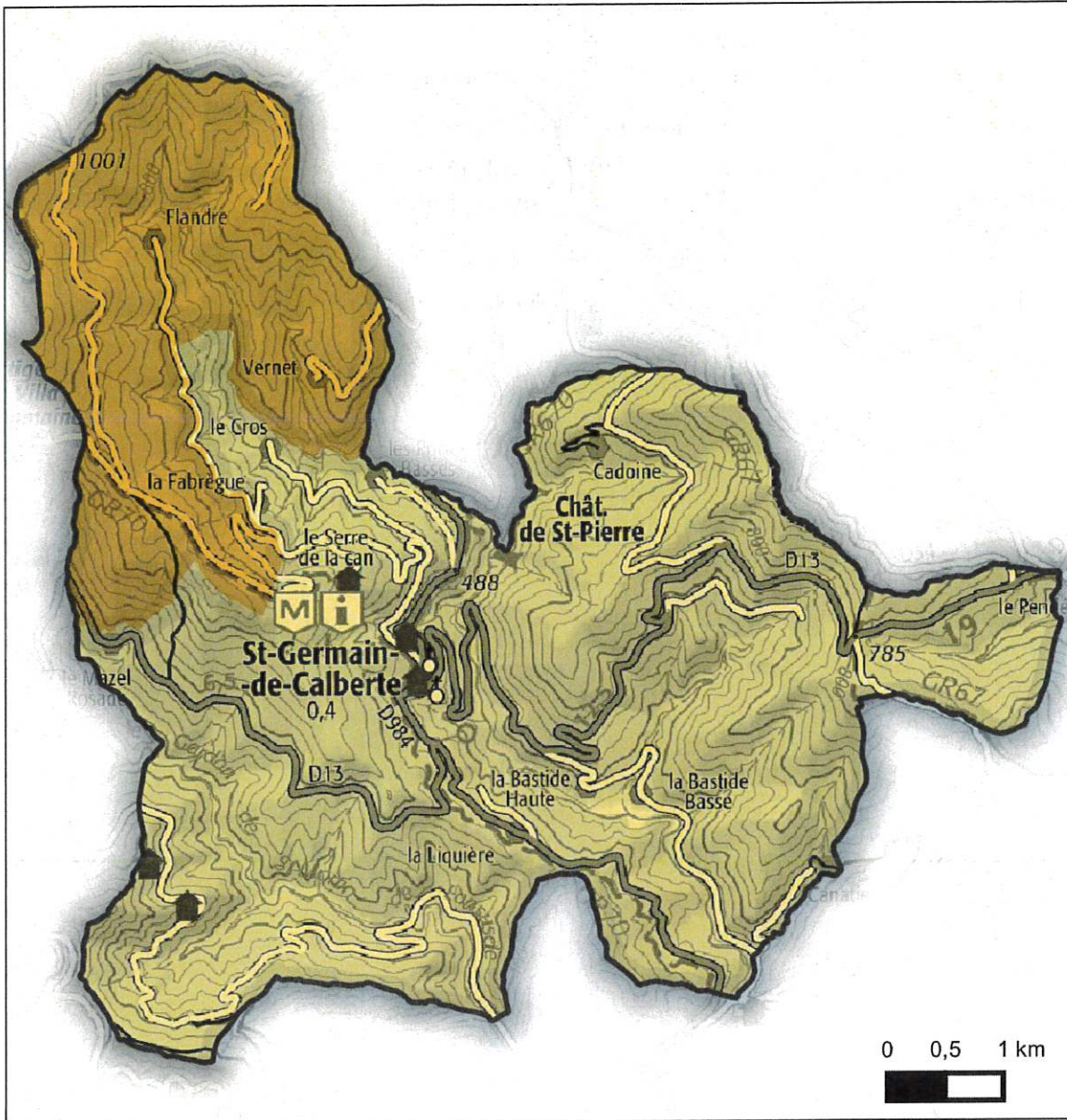
La nouvelle équipe municipale souhaite répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- maintenir des milieux ouverts qui se referment avec le recul du pastoralisme - valoriser la biodiversité de ces milieux et le travail des acteurs locaux ;
- améliorer la gestion des obligations légales de débroussaillage (cadre DFCI), sensibiliser la population à un débroussaillage respectueux de la biodiversité (saisonnalité des oiseaux nicheurs...) ;
- permettre une meilleure prise en compte de la microfaune du sol dans les pratiques agricoles et forestières mais aussi dans les jardins ;
- mobiliser les habitants pour une gestion plus écologique des forêts, vergers (majoritairement châtaigneraies), jardins, espaces verts (valoriser les plantes mellifères, espèces auxiliaires...) ;
- sensibiliser au fort enjeu d'érosion des sols (type de flore, surpopulation de sangliers, type de gestion agricole et forestière, disparition des murs en pierre sèche, épisodes cévenols, fortes pentes du territoire communal...) ;
- sensibiliser aux impacts de la pollution lumineuse et compléter les actions en cours ;
- prendre en compte la biodiversité dans le projet de gestion et de réaménagement du village de vacances de Lou Serre de la Can (reprise en régie communale) et en faire un élément d'attractivité;

- initier une réflexion sur les impacts du changement climatique (utiliser l'ABC comme outil de comparaison entre des données antérieures à l'ABC, celles de l'ABC et des données futures);

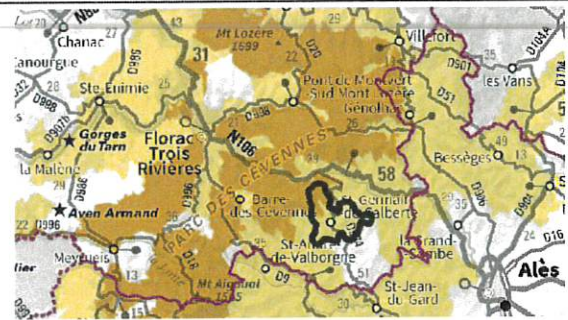


Localisation du projet d'ABC Saint-Germain-de-Calberte



- Limite départementale
- Limite communale
- Périmètre du Parc national des Cévennes
- Aire d'adhésion
- Cœur

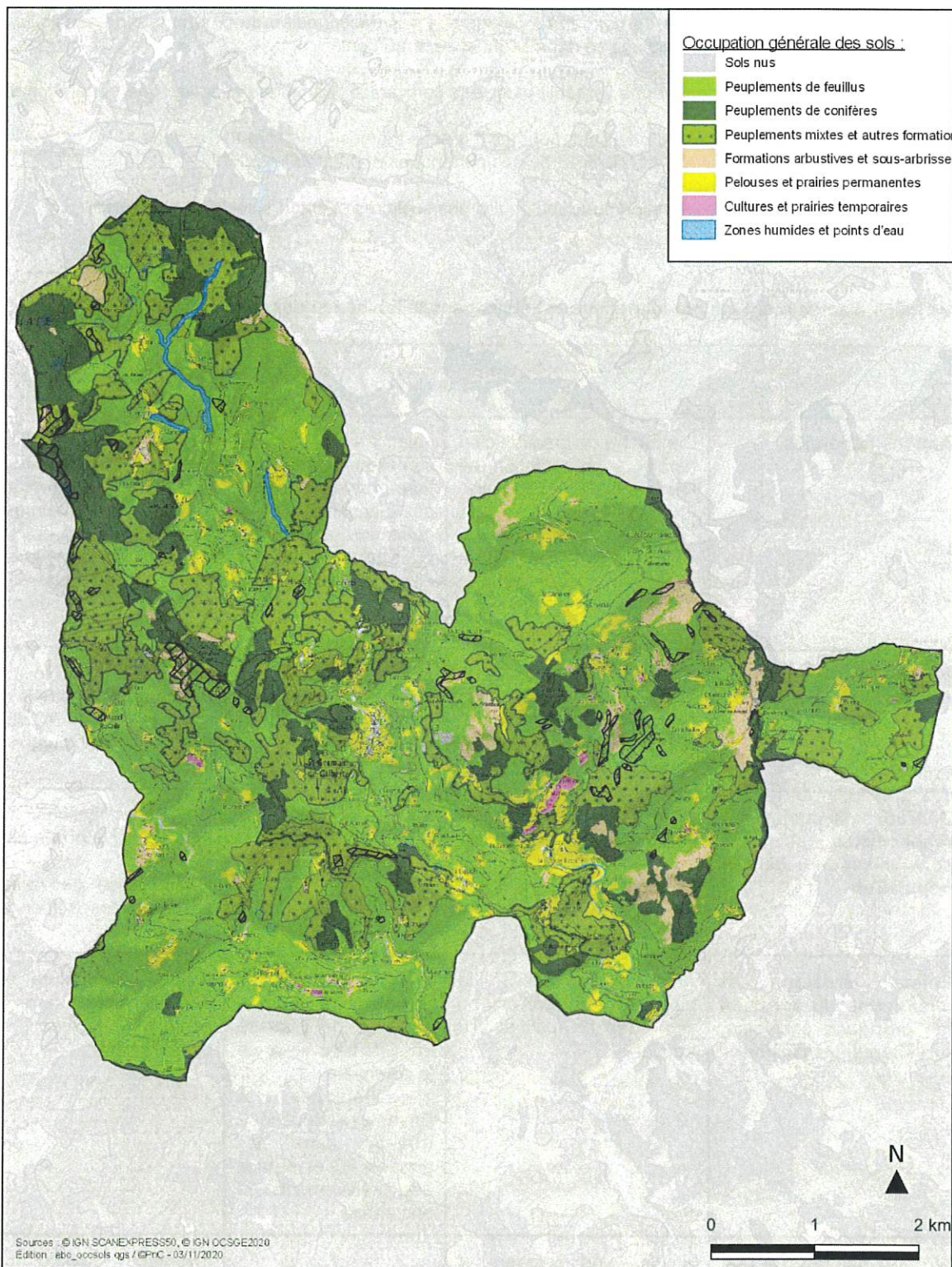
Sources : PNC, IGN
Édition : © PnC/SCVT/YD - 01/09/2020





Commune : Saint-Germain-de-Calberte

Occupation globale des sols



Description du projet

Lors des 3 réunions préparatoires organisées durant les années 2021 et 2022, le maire, les 3 élus mobilisés et le foyer rural ont identifié **8 thèmes importants pour le territoire** (en raison d'un intérêt patrimonial ou d'une représentativité, de problématiques connues, de perspectives...).

Ils ont souhaité que la recherche de connaissances ne soit pas déconnectée du programme de sensibilisation des habitants. L'idée est que ces actions se nourrissent et se renforcent.

Ils ont également décidé de donner une véritable place à la participation citoyenne et au lien intergénérationnel.

Dans cette optique, il est proposé de décliner, pour les 8 grands thèmes, un triptyque d'actions :

- d'inventaires (via des experts du PNC ou des partenaires et prestataires),
- de démarches participatives,
- d'animations de sensibilisation du grand public, des scolaires et acteurs socioéconomiques.

Des idées d'actions ont été pré-identifiées et listées dans le tableau ci-dessous :

Enjeu / sujet	idées d'animations	idées d'inventaires	actions participatives / lien intergénérationnel*
Actions générales	Démarche de création d'un herbier - présentation de l'herbier de Mme Chapelle*	Inventaire complémentaire de la flore (après analyse des lacunes sur la commune et sur les principales zones à enjeux connues)	> Initiation aux outils de sciences participatives et de saisie d'observations (dans le groupe numérique du foyer rural)* > Temps de partage entre les observateurs, les écoliers, les personnes âgées*
Maintenir des milieux ouverts	> Sortie découverte de la faune et de la flore des pelouses et des prairies > Echange sur la déprise agricole et les perspectives	Inventaire des criquets, grillons, sauterelles (PNC et bénévoles)	inventaire photo des Insectes pollinisateurs (soit via le facebook ABC soit en déposant les photos en mairie)
Débroussaillage respectueux, sensibilisation de la population	Information des habitants sur la diversité des oiseaux et leur sensibilité en période de reproduction (lien avec St Martin de Lansuscle)	/	> Application de reconnaissance des chants d'oiseaux > Comptage des oiseaux aux mangeoires (lien avec l'école ?)
Enjeu érosion et microfaune du sol dans les pratiques agricoles, forestières, les jardins	Animation sur la biodiversité du sol et / ou film débat (contact à trouver)	> Réaliser des prélèvements et des analyses de diversité en différents lieux de la commune > Participer à l'inventaire Bouché ? (réalisé dans les années 70 et reprise des prélèvements 50 ans après)	Action vigie nature école sur les vers de terre ? (à confirmer avec les enseignants)
Gestion écologique des jardins et cultures, plantes mellifères, enjeux pour les pollinisateurs	> Visite de potagers et animation sur la biodiversité alliée du jardinier - partage de pratiques, de méthodes alternatives	/	Inventaire photo des Insectes pollinisateurs (soit via le facebook ABC soit en déposant les photos en mairie)

Sensibiliser aux impacts de la pollution lumineuse et actions sur l'éclairage public	Animation de découverte de chauve-souris avec utilisation de la Batbox - sensibilisation à la pollution lumineuse (dans la réserve internationale de ciel étoilé)	Inventaire complémentaire des chauve-souris (PNC, Anya Coochle, Natura 2000)	> Sensibilisation des écoliers sur le sujet > Avis de recherche sur les colonies dans les bâtiments privés et publics + visite de sensibilisation
Gestion / réaménagement du village vacances du Lou Serre de la Cam (reprise en régie communale);	Lieu privilégié pour certaines animations	Visite d'inventaire "toutes espèces" et discussion avec les gestionnaires sur la prise en compte de la biodiversité	/
Préservation des milieux aquatiques et humides	> Information sur les cours d'eau et zones humides > Présentation en lien le site du béal de Thonas	Inventaire faunistique complémentaire (avec FDPPMA et/ou OFB, Natura 2000)	/

Actions à destination des écoliers

Un volet d'animation scolaire sera également proposé à l'école communale. Le projet reste à préciser avec les instituteurs et le Parc national mais il pourrait porter sur la découverte de la biodiversité de la commune (en lien avec les 8 enjeux), l'initiation à une démarche scientifique de collecte de données naturalistes, la sensibilisation aux problématiques actuelles, l'éducation à l'écocitoyenneté.

Les interventions s'inscriront dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc national des Cévennes (appel à projet annuel permettant aux communes de bénéficier d'un appui et d'interventions gratuites) qui prévoit une adaptation dans le cadre des ABC. Les modalités de restitution ou de partage du travail des écoliers à destination des habitants seront définies avec les enseignants (ex : exposition de dessins ou de photographies, film, productions d'art plastique...).

Le temps périscolaire au travers de l'accueil de loisir pourra aussi être utilisé pour partager les enjeux de biodiversité.

Collecte de données et démarche d'inventaire

Au regard des données naturalistes disponibles (SINP d'Occitanie et PNC) et des enjeux connus au moment du dépôt du dossier, des groupes taxonomiques prioritaires ont identifiés pour les inventaires :

- **la flore au sens large**, un groupe incontournable compte-tenu de son caractère structurant pour le développement de beaucoup d'espèces animales. L'étude de ce groupe sera orientée pour combler des lacunes géographiques sur le territoire et alimenter la réflexion sur certains des 8 enjeux (biodiversité des milieux ouverts, enjeux sol, réaménagement du village vacances...)
- **les chauves-souris** (ou chiroptères), en raison du manque de connaissance constaté (seulement 2 espèces notées) et pour aborder la question de la pollution lumineuse. Le projet serait de mobiliser les agents du PNC, une habitante experte dans le domaine (à confirmer) ou une association compétente mais aussi les habitants dans le cadre d'un avis de recherche sur les colonies dans les bâtiments publics et privés
- **les criquets, grillons et sauterelles** (ou orthoptères) qui sont également peu étudiés (10 espèces connues) alors qu'un fort potentiel est pressenti sur la commune en raison de son gradient altitudinal et de la diversité de ses pelouses et landes.

Ces investigations, basées sur des protocoles scientifiques, seront réalisées par deux types d'intervenants (pour moitié environ):

- les agents du Parc national des Cévennes,
- des associations, institutions, amateurs éclairés, experts, identifiés dans le cadre d'un appel à contributions et/ou via des prestations ciblées.

D'autres groupes pourront être étudiés en fonction des résultats d'un appel à contributions qui sera lancé au début de la démarche. Des investigations complémentaires sur la **biodiversité des zones humides et aquatiques** (via la fédération de pêche et/ou l'OFB local et Natura 2000) ou sur les **habitats et espèces des deux sites Natura 2000** pourraient, par exemple, être intégrés.

La fin de l'année 2022, sera surtout consacrée à la collecte de données existantes et à la mobilisation de partenaires ou prestataires. Les inventaires se dérouleront sur deux années glissantes (2022 et 2024) afin d'observer la biodiversité à différentes saisons mais aussi de limiter les impacts d'une éventuelle période défavorable.

Au terme de la première année, un bilan d'étape pourra permettre de réorienter des investigations sur des espèces à enjeux ou sur des zones « blanches » de la commune.

Comme indiqué dans le tableau précédent, divers inventaires participatifs seront organisés pour impliquer les habitants et les écoliers : collecte de photos d'insectes pollinisateurs, recherche de chauves-souris dans les bâtiments, présentation des outils comme plantnet ou dispositifs "viginature" du muséum... Une formation aux outils de participation citoyenne sera notamment organisée par le foyer rural dans le cadre de ses ateliers numériques intergénérationnels.

Enfin, les organisateurs d'animations seront aussi à noter consciencieusement les observations réalisées durant les sorties pour qu'elles contribuent à l'ABC (fiche de terrain à communiquer).

Communication

Tout au long de la démarche, la commune, le foyer rural et le Parc national assureront une communication régulière (des animations entre autres) via leurs outils respectifs (site internet et autres plateformes numériques du foyer rural, journal municipal, panneaux d'affichages, communiqués de presse, illiwap, facebook de la mairie).

Le PNC relayera les annonces sur son site ainsi que sur un groupe Facebook « ABC-Cévennes » créé pour faciliter la communication entre les communes mobilisées (parangonnage), les associations et les habitants les plus « connectés ».

Le visuel commun à tous les ABC menés dans le territoire du Parc national sera repris et personnalisé (modèles d'affiches, de plaquettes, de rapport...) en intégrant bien le logo de l'OFB. La personne responsable de la communication sera largement mobilisée pour favoriser le lien avec les habitants.

Réalisation du rapport final

Le rapport de bilan de l'ABC sera rédigé entre décembre 2024 et septembre 2025.

Comme indiqué dans le règlement de l'AMI, il comprendra une synthèse des connaissances relatives à la biodiversité communale, une cartographie de l'occupation du sol (ou des végétations), une synthèse et une carte des enjeux communaux, ainsi qu'une liste de propositions d'actions.

L'analyse des données collectées et produites durant l'ABC, la rédaction et la mise en page du rapport seront confiées, par la commune, à un prestataire.

Le Parc national fournira un modèle de cahier des charges ainsi qu'une maquette graphique afin d'assurer une certaine homogénéité dans les rendus. Le choix du prestataire sera fait conjointement par la commune et le Parc national des Cévennes.

Durant la phase d'élaboration, plusieurs temps de travail seront organisés en comité de suivi pour la présentation des résultats des inventaires et l'identification des enjeux communaux. Le partage des enjeux et le travail d'élaboration du plan d'action seront élargis à la population locale sous forme d'ateliers (réflexions par milieux, identifications d'actions de sensibilisation, de chantiers, d'amélioration des pratiques actuelles, de partenariats...). Les enjeux et le plan d'action seront ensuite présentés en conseil municipal pour leur validation finale.

Résultats et livrables

Le rapport de bilan sera fourni en version papier à l'ensemble des élus du conseil municipal et aux membres du comité de suivi communal. L'ensemble des documents produits ainsi qu'une cartographie seront également accessibles sur un site internet (commune et/ou foyer rural).

Seront notamment disponibles :

- Le rapport bilan présentant la démarche, les animations, les résultats, les enjeux et les pistes d'actions proposées ;
 - Les cartographies réalisées durant la démarche ;
 - Les listes des espèces et des habitats connus (avec mentions des espèces découvertes et redécouvertes durant l'ABC, espèces protégées, rares ou menacées, invasives, ou faisant l'objet d'une responsabilité particulière du territoire) ;
 - Les éventuelles galeries photos

Le PNC mettra en ligne une cartographie dynamique des observations non sensibles de faune et de flore sur la commune. Cet outil nommé « Biodiv-Cévennes » (<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>) contribuera à la valorisation des résultats de l'ABC et permettra un suivi de la biodiversité au-delà de la durée du projet.

Enfin, la totalité des nouvelles données collectées dans le cadre de la démarche sera transmise au SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) par le Parc national des Cévennes dans le cadre de ses contributions régulières.

Une réflexion sera également menée sur la production d'un document plus grand public (affiches, plaquettes...) en lien avec le foyer rural qui dispose de compétences en graphisme.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<p><u>Etape n°1 : Phase de préparation</u></p> <p>→ Annonce du projet et constitution du comité de suivi (première réunion en sept-oct 2022)</p> <p>→ Production d'une synthèse initiale (PNC)</p> <p>→ Définition des stratégies globales d'animation, d'inventaire, de communication</p> <p>→ Organisation d'un appel à contributions</p>	<p>→ Information et mobilisation des acteurs locaux, des forces vives du territoire</p> <p>→ collecte d'idées d'animations et d'inventaires (bénévoles, partenariats, prestations)</p>	Sept. 2022	Dec. 2022
<p><u>Etape n°2 : Mise en œuvre des programmes (année n°1)</u></p> <p>→ Publication d'une plaquette et mise en œuvre de la communication</p> <p>→ Mise en œuvre des programmes d'animations et d'inventaires</p> <p>→ Collecte des données et des compte-rendus d'animations</p> <p>→ Lancement du programme scolaire en septembre 2023 (préparation de janvier à juin)</p>	<p>→ sensibilisation des habitants, résidents temporaires, des acteurs socio-économiques</p> <p>→ amélioration des connaissances naturalistes</p> <p>→ information régulières concernant les résultats</p>	Janv. 2023	Nov. 2023
<p><u>Etape n°3 : Bilan intermédiaire</u></p> <p>→ Bilan d'étape en comité de suivi, ajustement des stratégies d'animation, d'inventaire, de communication</p> <p>→ Réunion publique de restitution et de concertation</p> <p>→ Appel à contributions complémentaire (si nécessaire) à destination des acteurs, associations et particuliers, passation de prestations</p>	<p>→ mobilisation de nouveaux habitants ou partenaires au sein du comité de suivi</p> <p>→ résolution d'éventuels problèmes (taux de participation, coordination...)</p> <p>→ relance de la dynamique</p>	Nov. 2023	Dec. 2023

<p>Etape n°4 : Mise en œuvre des actions (année n°2)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Publication d'une 2eme plaquette et mise en oeuvre de la communication → Mise en œuvre des programmes d'animation et d'inventaire → Collecte des données et des compte-rendus d'animations → fin du programme scolaire en juin 2024 	<ul style="list-style-type: none"> → sensibilisation et début de la collecte d'idées concernant le plan d'actions → amélioration des connaissances naturalistes → communication régulière concernant les résultats → Valorisation du travail des écoliers 	<p>janv. 2024</p>	<p>Sept. 2024</p>
<p>Etape n°5 : Bilan des animations et des inventaires, préparation de la phase finale</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bilan d'étape en comité de suivi et en réunion publique → Recrutement de prestataires pour la rédaction et la mise en forme du rapport final → Synthèse des données, élaboration de l'état des lieux de la biodiversité et de la cartographie des enjeux communaux, concertation et validation 	<ul style="list-style-type: none"> → maintien de la dynamique et lancement de la réflexion sur les actions en faveur de la biodiversité 	<p>Oct. 2024</p>	<p>Nov. 2024</p>
<p>Etape n°6 : Elaboration du rapport et du plan d'actions communal</p> <ul style="list-style-type: none"> → Rédaction du rapport d'étape et présentation des enjeux au comité de suivi → Organisation d'ateliers participatifs sur les enjeux et le plan d'actions → Finalisation du rapport et validation en conseil municipal 	<ul style="list-style-type: none"> → identification et validation des enjeux communaux → co-construction d'un plan d'actions post-ABC → mobilisation du conseil municipal pour sa mise en oeuvre notamment dans le cadre du dispositif TEN 	<p>Dec. 2024</p>	<p>Sept. 2025</p>

3. Perspectives de l'action

La commune s'est appropriée l'outil de planification qu'est le Plan Local d'Urbanisme. Cette expérience est complétée par celle des ajustements (révisions) successives. Pour la commune, l'analyse et le partage des enjeux liés à la biodiversité constitue une étape primordiale dans le "vivre ensemble", mais aussi dans la planification de l'aménagement. Les futures révisions du PLU tiendront compte des éléments issus de l'ABC (ex : pour la réalisation du nouveau quartier en cours).

La commune souhaite se doter d'un outil fédérateur et utile à la programmation des activités et événements locaux. La dynamique de l'ABC devra se poursuivre, au-delà du projet, par des actions d'éducation à l'environnement, des inventaires et des animations participatives et diverses actions de pérennisation (qui seront précisées au fil des 3 ans).

Le foyer rural de la commune est un partenaire central de la démarche, notamment par :

- la prise en charge d'une partie des activités liées à l'ABC par l'équipe salariée et les bénévoles du foyer (communication, co-animation de la démarche, contribution et appui à la programmation des activités),
- le rapprochement des orientations prévues pour l'ABC avec le programme d'intervention pluriannuel du foyer : être un espace de vie sociale, de transmission intergénérationnelle et de mémoire.

Cette collaboration facilitera le lien entre la population et les orientations communales, pendant l'ABC mais aussi après celui-ci.

L'ABC, cartographie de la biodiversité communale à un instant donné, pourra être utilisée comme outil de comparaison et de réflexion sur les impacts du changement climatique par l'analyse comparative des données pré-ABC, de celles de l'ABC, et des données post-ABC.

Le partenariat de longue date établi avec le Parc national des Cévennes a été complété par l'adhésion de la commune à la Charte du Parc, qui compte 121 communes adhérentes à ce jour. Les actions issues de la Charte, qui a été validée pour une durée de 15 ans, se poursuivent au travers d'une troisième génération de conventions d'application (2022-2028) intégrant notamment : Réglementation de la publicité, Ciel étoilé et environnement nocturne, Reconquête agricole et pastorale, Gestion de l'eau et Promotion de la technique de construction en pierre sèche. L'ABC constitue une trame d'action au service des différents projets en cours.

La mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité communale de Saint-Germain-de-Calberte a été inscrite en tant qu'action prioritaire dans la convention d'application de la Charte (2022-2028).

Pendant la démarche, la commune bénéficiera du réseau des ABC cévenols (rencontres éventuelles) et elle pourra, à son tour, proposer une mise en commun de son expérience à d'autres collectivités aux enjeux similaires.

4. Gouvernance

La commune de Saint-Germain-de-Calberte dispose d'un tissu d'acteurs dense et varié :

- Foyer rural
- Education nationale : école primaire
- La garance voyageuse
- Syndicat des hautes vallées cévenoles
- Association du béal de Thonas
- ACCA / DFC48
- Acteurs agricoles et CUMA,
- Fédération de pêche / FDPPMA,
- Associations culturelles et d'éducation à l'environnement : REEL - CPIE48
- Associations naturalistes : LPO, ALEPE,
- animateurs des deux sites Natura 2000 (Gardon de Mialet, Galeizon),
- Chartes forestières et acteurs forestiers (ONF, CRPF, autres acteurs locaux),
- Habitants ayant des compétences naturalistes, des expériences dans le domaine de l'éducation à l'environnement...

Les acteurs cités ci-dessus seront sollicités pour le comité de suivi. La recherche de personnes ressources sur le territoire se poursuit.

5. Résumé publiable du projet

Saint-Germain-de-Calberte est une commune cévenole avec une population d'environ 480 habitants (population estivale nettement plus importante), d'une superficie de 3860 ha. Elle est orientée sur le versant méditerranéen et présente un important gradient d'étagement altitudinal : entre 280 m en vallée et jusqu'à 1147 m d'altitude (sommet du Mont Mars). Elle bénéficie d'une biodiversité très riche et variée qu'elle souhaite mieux connaître, partager, valoriser et préserver.

Dans la continuité de son dynamisme en faveur de l'environnement, la commune souhaite s'engager dans la démarche ABC pour se doter d'un outil sur lequel s'appuyer afin de répondre à des objectifs territoriaux tels que :

- le maintien des milieux ouverts (pastoralisme, faune et flore spécifiques..)
- la gestion du débroussaillage obligatoire (saisonnalité de certaines espèces..)
- la prise en compte de la microfaune du sol (forêts, agriculture, jardins...)
- la valorisation des espèces mellifères, pollinifères, auxiliaires
- la sensibilisation à la forte érosion des sols
- les actions de réduction des impacts de la pollution lumineuse
- l'information attractive sur la biodiversité au sein du village de vacances communal
- l'initiation d'une réflexion sur les impacts du changement climatique (données comparatives pré et post ABC)

Les animations s'appuieront, en grande partie, sur la richesse créée par les liens intergénérationnels et la participation citoyenne.

Cet ambitieux projet sera mené sur la période 2022-2025.

